

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 9 avril dernier et a examiné les points suivants :

- **Vote des taux des taxes directes locales**

M. le Maire informe les membres du CM que la loi de finances a prévu une réévaluation de la valeur locative des bases servant au calcul des taxes foncières bâtie et non bâtie, soit une recette pour la commune à 75 775€.

Il propose de ne pas modifier les taux actuels de la part communale, ils sont maintenus comme suit :

Taxe foncière bâtie : 33,39%

Taxe foncière non bâtie : 52,75%

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

- **Mise en conformité du réseau d'éclairage public**

Territoires d'énergie (anciennement SIEG) a présenté un devis estimatif pour la réfection et la mise en conformité du réseau global d'éclairage public (bourg et hameaux) pour un montant de 29 000€ HT : les travaux qui seront réalisés par ce dernier comportent notamment la mise en place d'ampoules LED et programmeurs (avec possibilité de diminuer l'intensité de l'éclairage). Ce syndicat prend à sa charge une partie des travaux et il reste à la commune une dépense de 14 036,54€HT.

A cet effet, il convient de fixer un rendez-vous avec son représentant et signer une convention avec Territoires d'énergie.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- **Assainissement : compte administratif 2021 et compte de gestion**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 25 388€ Recettes : 33 041,10€

soit un excédent de fonctionnement de 7 653, 10€.

A noter que la Trésorerie a rejeté la facturation pour l'année 2021 de la redevance d'assainissement aux usagers raccordés à la station d'épuration. Les factures vont donc être rééditées et seront « lissées » (en principe, en milieu d'année et fin d'année 2022) afin d'éviter aux personnes concernées de payer 2 années (2021 et 2022) en un seul règlement. Une information sera prévue dans le prochain Cros Infos.

Section investissement :

Dépenses : 9 588,37€ Recettes : 93 032, 33€

soit un excédent de la section d'investissement de 83 443,96€.

Clôture de l'exercice avec un excédent global est de 91 097,06€.

Certains travaux doivent être effectués sur la station d'épuration mais les entreprises contactées n'ont pas présenté de devis. Un courrier va donc être adressé au Conseil Départemental pour demander l'autorisation d'effectuer les travaux prescrits en interne.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratif et de gestion 2021.

- **Assainissement : budget 2022**

Section de fonctionnement : 31 085€

Section investissement : 112 328,96€

M. le Maire informe les membres du CM qu'il est envisagé d'enlever la compétence assainissement aux communes à horizon 2026.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget assainissement présenté pour 2022 équilibré à 143 413,96€.

- **Commune : compte administratif 2021 et compte de gestion**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 183 563,73€ Recettes : 351 174,68€ avec excédent reporté

soit un excédent de fonctionnement de 167 610,95€.

M. le Maire fait noter aux membres du CM l'excédent de la section de fonctionnement, ce qui confirme la gestion saine de la commune.

Section investissement :

Dépenses : 85 781,89€ Recettes : 65 747,29€ avec excédent reporté

soit un déficit de la section d'investissement de 20 034,60€.

Reste à réaliser en dépenses : 198 268, 01€ et en recettes : 138 855€

Le résultat cumulé donne un déficit en investissement de 79 447,61€.

Clôture de l'exercice 2021 avec un excédent de 88 163,34€.

A noter qu'au niveau de la dette, l'un des 3 emprunts va se terminer en 2023 ce qui va alléger les remboursements pour l'avenir.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratif et de gestion 2021.

- **Commune : budget 2022**

Section de fonctionnement : 308 313,34€

A noter que l'énergie (éclairage public, électricité et chauffage) constitue l'un des plus gros postes de dépenses de fonctionnement.

Section investissement : 379 381,95€

Le CM a débattu des différentes opérations d'investissement envisagées pour l'année 2022, notamment poursuite de l'élaboration du PLU, de l'adressage, de la voirie, du point d'information touristique, de la remise en conformité du réseau d'éclairage public, du parcours ENR, ...

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget présenté pour 2022 équilibré à 687 695,29€.

- **Labellisation RAMSAR**

M. le Maire explique que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), souhaite présenter une candidature pour une labellisation RAMSAR, plus particulièrement sur les lacs et tourbières du territoire du Cézallier et de l'Artense.

Ce label RAMSAR est une reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides, qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces sites et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre. Cette désignation permet de valoriser certains aspects du territoire, notamment économique, social, culturel et environnemental.

Dans le secteur, 3 communes sont concernées : Bagnols, Saint-Donat et Cros, notamment pour la tourbière de Lacoste et les lacs de Fouillat.

A cet effet, chaque commune doit délibérer, la Communauté de communes a déjà délibéré dans ce sens.

Il est bien précisé qu'il s'agit d'une reconnaissance du territoire qui n'entraîne pas de contraintes particulières ni d'effets juridiques ou réglementaires.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour demander cette labellisation.

- **Convention avec l'association HP&T (Histoire Patrimoine et Terroir)**

Il s'agit de régulariser la situation actuelle afin de déterminer le rôle de chacun quand la commune et l'association travaille sur un projet commun (exemple de la restauration de la chaise de l'église).

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour signer la convention présentée sous réserve de vérification, notamment l'assurance pour les bénévoles et de pouvoir ajouter des modifications ou amendements par annexes.

- **Convention avec le SMCTOM pour un compostage de quartier**

M. le 2^{ème} adjoint explique que le SMCTOM va installer un composteur collectif partagé par les habitants qui sera positionné dans le talus situé à l'arrière de la mairie. Son accès sera réservé aux habitants de la commune qui ne disposent pas de composteur privé. L'employé municipal sera le référent après avoir fait la formation correspondante.

Il expose aussi les travaux d'embellissement actuellement en cours de réalisation dans le bourg par l'employé municipal, notamment l'arrachage d'arbustes, et la plantation de 3 arbres et de différentes plantes, notamment rosiers et rhododendrons.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour signer cette convention.

- **Questions diverses**

- ***Repas des anciens pour le 8 mai***

Après débat, il est décidé d'attendre l'évolution du contexte sanitaire : s'il le permet, le repas traditionnel sera organisé pour le 11 novembre (délai trop court pour le 8 mai) avec un colis pour ceux qui ne pourront y participer, sinon en cas de nouvelles restrictions, un colis sera offert à tous comme en 2021 et 2000.

- ***Texte pour office du tourisme***

La commune de Cros va être référencée sur le site de l'Office du Tourisme de la communauté de communes, le texte proposé est lu aux membres du CM.

- ***Infos diverses***

Elections présidentielles : nouvelles dispositions pour les procurations : depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de donner sa procuration à une personne inscrite sur la liste électorale d'une autre commune.

Pour préparer une commande groupée, le SMCTOM fait un recensement dans toutes communes adhérentes pour connaître celles qui sont intéressées pour mettre des entourages autour des poubelles.

Lors des tournées de ramassage des poubelles, le SMCTOM a relevé de nombreuses erreurs de tri dans les poubelles jaunes.

A l'avenir, les poubelles jaunes qui comporteront des erreurs de tri, ne seront plus ramassées, c'est la tournée des poubelles grises qui les ramasseront la semaine suivante.

Il est donc demandé aux utilisateurs d'être très vigilants, notamment en mettant dans la poubelle jaune les différents déchets triés EN VRAC (et non pas fermés dans un sac) et en cas de doute sur le tri, relire la brochure distribuée par le SMCTOM.